



AUGMENTATION DE TH HORS DE PROPORTION

Par **GADWYNE**, le **10/10/2010** à **16:11**

Bonjour,

Installé depuis 2 ans dans mon appartement j'avais une TH de 0€, la valeur locative brute étant fixée à un peu moins de 900 €.

Cette année, sur mon avis de TH, la valeur locative dépasse tout à coup 4500 € !!!!!!! ma taxe d'habitation passe donc de 0€ à plus de 1000€.

Seul changement dans l'immeuble : un nouvel ascenseur.

Cela vous semble t il normal ?

J'avais entendu parler d'augmentation mais dans ces proportions, je ne peux y croire

Si je réclame et que les impôts constatent une erreur sur les précédentes années, peuvent ils se rattraper ?

Merci pour votre réponse

Par **Domil**, le **10/10/2010** à **17:16**

Les augmentations de la TH ont deux origines

1) la valeur locative du bien

2) les augmentations de taux des collectivités locales (il faut bien financer ce que l'Etat ne finance plus en baissant les impôts des plus fortunés)

Les deux combinés peuvent faire une grosse augmentation

L'absence d'ascenseur est énorme pour baisser une valeur locative. Allez aux impôts (pas la trésorerie) pour voir un conseiller et vérifier qu'il n'y a pas eu une erreur sur la valeur locative. Voyez aussi avec vos voisins non seulement pour cette année mais pour les années antérieures (voir si les 900 euros n'étaient pas une erreur rectifiée, donc là, faut pas aller aux impôts)

Oui, les impôts peuvent revenir sur 2 ans + l'année en cours.